

La série Q

(Domaines, Enregistrement, Hypothèques)

*Notice pour comprendre la série Q et
y effectuer des recherches*

DOMAINES (sous-séries 1Q et 2Q)

Il s'agit des documents se rapportant à la vente des biens nationaux.

Les lecteurs consultent généralement ces sous-séries pour retrouver l'origine de biens confisqués au moment de la Révolution française (se reporter à la notice sur les biens nationaux).

ENREGISTREMENT DEPUIS 1791¹ (sous-série 3Q et série W)

Principales typologies :

Les actes civils publics concernent les actes passés devant les notaires et les actes des autorités administratives.

Les actes judiciaires émanent des magistrats, avoués ou greffiers agissant au titre d'auxiliaire de justice.

Les actes et baux sous seing privé concernent les contrats établis entre particuliers (devenus obligatoires pour les affaires portées devant les juridictions).

Les déclarations de mutations par décès : généralement enregistrées dans les 6 mois suivant la date d'un décès, elles décrivent les mutations de propriétés ou d'usufruit de meubles et d'immeubles.

Tables et répertoires :

Avant 1866 : tables de successions et absences (ordre alphabétique des personnes décédées), tables des partages jusque 1825 puis tables des acquéreurs. Même chose pour les tables des copartageants, tables des contrats de mariage (ordre alphabétique des maris), tables des baux (ordre alphabétique des bailleurs), tables des vendeurs et tables des acquéreurs (ordre alphabétique des acquéreurs ou des vendeurs, la table des vendeurs renvoie généralement à celle des acquéreurs), sommier des baux et concessions temporaires d'immeubles.

Après 1866 : répertoire des enregistrements et déclarations pour servir à la recherche des droits celés (répertoires généraux). **Concerne tous les types de formalités sauf les successions.** Chaque individu faisant enregistrer pour la première fois un acte se voit ouvrir une " case " à son nom. Tous les actes qui suivront le concernant seront mentionnés dans la même case jusqu'à la déclaration de succession après décès. Les informations figurant dans les cases permettent de se reporter aux registres de formalités correspondants. Des fichiers alphabétiques des personnes (fichier mobile en cours de classement) permettent de retrouver les informations relatives à un même individu par renvoi au numéro de case et au numéro de volume correspondant. A noter que les numéros de volume et de case du répertoire général figurent également sur la déclaration de succession.

Successions : il existe des tables (« tables des successions et absences ») par ordre alphabétique des individus qui indiquent la date et le numéro de succession et renvoient aux registres de mutation par décès.

Communicabilité :

Les archives de l'enregistrement sont librement communicables après un délai de 50 ans.

Avant 50 ans, elles sont intégralement communicables à l'intéressé ou à son mandataire ou par extrait occultant les éléments liés à la vie privée à tout demandeur demandant une référence précise.

¹ Certains registres de la sous-série 2 C (contrôle des actes) n'ont pas été clos en 1791 et ont été utilisés par les services de l'enregistrement jusqu'au début du XIX^e siècle.

HYPOTHEQUES (sous-série 4Q)

Typologies :

Les registres d'ordres

Ce sont les répertoires permettant d'accéder aux registres de formalités (inscriptions et transcriptions). Pour les recherches, se reporter à la notice sur les hypothèques.

Les inscriptions

L'inscription est un acte constatant l'hypothèque, donc l'existence d'un emprunt bancaire, sur un bien. Une fois l'emprunt remboursé, on procède à la mainlevée de l'inscription (sur la transcription d'acte de vente ou d'achat) et le propriétaire peut jouir librement de son bien.

Les transcriptions

Ce sont les copies d'actes relatifs aux propriétés immobilières sur lesquelles pèse une hypothèque (garantie en cas de non-paiement du bien). Les héritages, dons et legs ne figurent donc pas dans les hypothèques. Pour effectuer une recherche, se reporter à la notice sur les hypothèques.

Communicabilité :

Les archives des hypothèques sont librement communicables après un délai de 50 ans.

Avant 50 ans, elles sont intégralement communicables à l'intéressé ou à son mandataire ou par extrait occultant les éléments liés à la vie privée à tout demandeur demandant une référence précise.

DANS QUEL BUREAU CHERCHER ?

Les documents sont classés dans l'ordre alphabétique des bureaux pour l'enregistrement et des conservations pour les hypothèques.

Pour les actes civils publics : rechercher au lieu de résidence du notaire.

Pour les mutations d'immeubles : rechercher au lieu de situation du bien.

Pour les biens meubles et les personnes : rechercher au lieu de domicile des intéressés.

Pour les donations et substitutions : rechercher au lieu de situation des biens et au domicile des donateurs.

EN COMPLEMENT

Sur les méthodes de recherche, vous pouvez consulter :

- Notice sur les biens nationaux
- Notice sur le cadastre
- Notice sur la généalogie immobilière
- Notice sur les hypothèques

CE QUE JE CHERCHE	DOCUMENT A CONSULTER
L'origine d'un bien immobilier (maison, moulin, ...) dont je connais le nom d'un propriétaire	⇒ répertoires des hypothèques (4 Q) pour retrouver les transcriptions d'actes (voir la notice sur les hypothèques)
L'origine d'un bien immobilier (maison, moulin, ...) dont je possède un acte de vente ou d'achat	⇒ Dans cet acte, dans la rubrique « origine de propriété » je repère les références des transcriptions des actes précédents pour retracer l'origine du bien (et je fais de même avec les actes précédents) (série 4 Q)
A qui a été transmis un bien immobilier dont je connais le propriétaire à une date donnée	⇒ Je cherche le nom de ce propriétaire dans les répertoires d'hypothèques (série 4 Q, registres d'ordres) pour retrouver les actes qu'il a passés et dans lesquels figureront le nom des acquéreurs suivants
L'origine d'un bien immobilier dont je ne connais aucun nom de propriétaire	⇒ cadastre (séries P et EDT) pour une recherche par numéro de parcelle (dans les états de sections malheureusement très lacunaires aux Archives départementales de l'Oise). Voir notice sur le cadastre.
Une déclaration de succession ou un héritier	⇒ avant 1969, je consulte les tables des successions et absences (3Q) qui m'indiquent la date et le numéro de la déclaration (ou l'absence de déclaration) et je me reporte aux registres de mutations après décès . ⇒ A partir de 1969, je consulte les fiches de décès (en série W à partir de 1970) qui m'indiquent la date et le numéro de la déclaration (ou l'absence de déclaration) et je me reporte aux registres de mutations après décès.
Un autre type d'acte (inventaire après décès, testament, vente de biens, contrats de mariage, donations, partages, mutations de fonds de commerce...) pour une personne physique ou morale	⇒ le fichier mobile (3Q en cours de classement) qui renvoie vers un numéro de volume et un numéro de case des répertoires généraux (ces références sont également disponibles sur la déclaration de succession). A noter que les répertoires généraux débutent en 1866 , avant cette date, on se reportera aux différentes tables existantes .
Un bien appartenant au Domaine de l'Etat (forêt domaniale par exemple)	⇒ Voir les sous-séries 1 et 2Q (inventaire en salle). Voir aussi les sous-séries 5 et 6Q (relevé non disponible en salle, voir avec le président de salle).

CE QUE JE CONNAIS	DOCUMENT A CONSULTER
Un numéro de parcelle ou un relevé cadastral	⇒ Etats de section du cadastre napoléonien (séries 3P et EDT) pour retrouver le nom du propriétaire. Pas de recherche possible pour les périodes plus récentes ou si l'état de section est lacunaire. Voir la notice sur le cadastre.
La référence d'une transcription (bureau, numéro de volume, numéro d'acte)	⇒ Registres de transcriptions hypothécaires (série 4 Q)
Le nom d'un individu	⇒ Fichier mobile (série 3 Q en cours de classement) pour retrouver l'ensemble des actes (hors hypothèques et succession) passés par cette personne et enregistrés dans les répertoires généraux ⇒ Tables des successions et absences (série 3 Q) pour retrouver la succession dans les registres de mutation après décès et pour retrouver les références du répertoire général qui donne l'ensemble des actes passés par un individu ⇒ Les différentes tables existantes avant 1866
Le nom d'un propriétaire	⇒ Registres d'ordre (répertoires d'hypothèques) (série 4 Q) pour retrouver les actes d'hypothèques passés par cette personne ⇒ Fichier mobile (série 3 Q en cours de classement) pour retrouver l'ensemble des actes (hors hypothèques et succession) passés par cette personne et enregistrés dans les répertoires généraux ⇒ Tables des successions et absences (série 3 Q) pour retrouver la succession dans les registres de mutation après décès et pour retrouver les références du répertoire général qui donne l'ensemble des actes passés par un individu
La date d'un décès (et le nom de l'individu)	⇒ Tables des successions et absences (série 3 Q) pour retrouver la succession dans les registres de mutation après décès
Un acte de vente ou d'achat	⇒ Dans cet acte, dans la rubrique « origine de propriété » je repère les références des transcriptions des actes précédents pour retracer l'origine du bien (et je fais de même avec les actes précédents) (série 4 Q) ⇒ Je cherche le nom du vendeur ou de l'acquéreur dans les répertoires d'hypothèques (série 4 Q, registres d'ordres) pour retrouver les actes qu'il a passés et dans lesquels figurent le nom des acquéreurs suivants.